

seront nommés par le gouvernement sans une participation significative des cultivateurs, qui sont directement touchés par cette mesure.

Une autre question mérite examen: l'envahissement de l'industrie agricole par les sociétés. Il constitue un réel danger pour les agriculteurs et l'industrie en tant que telle. Il menace toute la structure sociale et économique du Canada rural. Certes, certains aspects débordent l'autorité fédérale et exigent l'intervention des provinces, mais il faut demander, au sujet de ce bill, s'il servira d'instrument aux entreprises commerciales pour renforcer leur position. Permettra-t-il aux sociétés qui s'occupent d'agriculture de mieux s'implanter et les favorisera-t-il au détriment des cultivateurs ordinaires qui essaient de vivre de l'agriculture?

Tout à l'heure, j'ai parlé des observations que le ministre de l'Agriculture a faites quand il a présenté le projet de loi. J'ai dit qu'il s'était montré bien hésitant à cette occasion. Il déclarait que d'après lui, la situation...

...rend au moins souhaitable, sinon essentiel, que nous possédions dans nos statuts une loi d'autorisation...

On trouvera ces mots page 5968 du hansard.

Notez bien les mots «loi habilitante». Cela nous porte à nous demander quelles pressions le gouvernement exercera une fois que ce bill sera devenu loi. Le ministre a aussi signalé que l'industrie agricole souffrait de problèmes graves, causes des fluctuations du revenu des fermiers. Je suis heureux qu'il l'ait admis, mais il a ajouté que le but réel du bill était d'améliorer l'efficacité de nos systèmes de commercialisation.

Je n'ai rien à redire contre l'amélioration du rendement, pour autant que cela reste dans certaines limites. L'efficacité n'est pas une fin en elle-même, mais un moyen qui n'est bon que s'il vise à une fin bonne et utile. A mon avis, lorsque le ministre a fortement insisté sur l'efficacité, il a oublié un des aspects fondamentaux de la commercialisation des produits agricoles dans l'histoire canadienne: l'instabilité qui lui est inhérente. Le but principal de toute mesure sur la commercialisation, qu'elle soit de compétence provinciale ou fédérale, devrait sûrement être la stabilité.

Le ministre a aussi déclaré qu'on avait déjà passé une loi sur un office de commercialisa-

[M. Burton.]

tion, et il a mentionné spécifiquement la Commission canadienne du blé. Je conviens qu'il y a longtemps qu'on a besoin d'une mesure visant toute la gamme des produits de ferme, afin de nous assurer de leur écoulement ordonné sur le marché. Le ministre a ajouté que le rôle fondamental du Conseil national de commercialisation des produits de ferme serait de fournir des conseils. Je ne m'oppose pas à l'établissement de cet organisme à cette fin, car il jouera sûrement un rôle très utile. Il pourra aussi servir d'agent de liaison avec les offices de commercialisation et les gouvernements provinciaux. Mais, je le répète, tout cela dépendra des mesures que le gouvernement prendra.

● (9,50 p.m.)

Un Conseil de ce genre peut faire toutes les recommandations qu'il lui plaît. Il peut faire tout ce qui est possible pour tâcher de fonctionner en vertu d'une mesure législative convenable en matière de commercialisation, mais à moins de recevoir l'appui entier du gouvernement, il ne pourra régler aucun des problèmes que le bill cherche à résoudre. Monsieur l'Orateur, je pourrais en dire plus long sur les observations que le ministre a faites à l'étape de la deuxième lecture du bill. Il a bel et bien indiqué, il me semble, que le gouvernement va appliquer cette mesure avec beaucoup de circonspection. Il est important, je pense, de noter la façon dont on va aborder les problèmes de commercialisation, une fois la mesure adoptée.

Dans son discours, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a fait allusion à la Commission canadienne du blé. A mon avis, cette Commission a dans le passé accompli une tâche énorme. Certes, il ne sert à rien et il ne sert à personne à la Chambre de continuer, pour quelque motif que ce soit, à mettre les membres de la Commission au pilori. A mon avis, ce n'est avantageux pour personne. La mesure dessert mal les agriculteurs de l'Ouest du Canada et tous les Canadiens, car j'estime que la Commission canadienne du blé a apporté l'ordre et la stabilité au secteur national du blé et au secteur des céréales de l'Ouest. Il y a eu des difficultés, des déséquilibres, mais à mon avis cela ne provient pas essentiellement des lacunes individuelles des membres de la Commission du blé. Après tout, ils sont humains comme nous tous, et ils peuvent se tromper, comme tout le monde. Ils ont fait de leur mieux. C'est la politique gou-